



## Compte-rendu du conseil municipal du 24 mai 2016

### **Etaient présents :**

Mesdames Séverine Bligand, Emilie Dufour, Sylvie Foucault, Marie-Thérèse Guyot, Mireille Harmand, Annie Rodet;

Messieurs Guy Babis, Fabrice Berger, Nicolas Loisy, Jean Muelle, Jean-Patrick Pelletier, Bernard Roy, Robert Simon.

**Pouvoir** de Monsieur Michel Blond à Monsieur Jean Patrick Pelletier.

**Excusés :** Edith L'Héveder, Fabienne Legrain-Garnaud, Nozha Mourjane, Daniel Bouchard, Michel Blond, Alain Duplessis.

**Secrétaire de séance :** Robert Simon

Monsieur le Maire informe que ce conseil municipal est filmé et peut être suivi en direct ou en replay sur Périoscope.

«C'est un coup d'essai, un exercice de démocratie par lequel nous permettons à nos concitoyens qui ne peuvent pas se déplacer de s'informer pour autant des décisions prises en leur nom. Nous essayons les plâtres aujourd'hui sans dépenser un seul euro puisque Jean-Patrick Pelletier a mis en place la configuration avec son matériel personnel. Je l'en remercie. Si un nombre suffisant de concitoyens suivent la retransmission de notre conseil, nous mettrons en place une meilleure organisation. Puisque je sais qu'ils sont de l'autre côté de la caméra, je salue nos amis Hongrois : yonapot (bonjour).»

**Approbation du dernier compte rendu (conseil municipal du 22 mars 2016) :** unanimité.

### **Présentation des projets du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) :**

Sous la houlette de Mireille Harmand, Adjointe à l'Education-Enfance-Jeunesse, Chloë Bouillon, Esteban Barbara et Nolan Medina, membres du Conseil Municipal des Jeunes, présentent les projets du CMJ pour la fin de l'année :

- une boum est organisée le 3 juin à la salle des fêtes de **19 H à 22 H**. Le thème retenu pour cette soirée est « la musique des années 1980 ». Cette fête est ouverte aux enfants du RPI, qu'ils habitent Challuy ou Sermoise sur Loire. Ils ont la possibilité d'inviter leurs amis. Des ateliers, des jeux seront programmés. Tout le monde se réunira par la suite autour d'un buffet froid. Mireille Harmand précise qu'elle est secondée par Emilie Dufour pour l'organisation de cette soirée. Les enfants ont réalisé les invitations, ont écouté de la musique afin de réaliser leur play liste, ont commencé la préparation des jeux, pensé à la préparation du buffet. Tout le conseil Municipal est bien évidemment invité ;

- construction d'une "cabane cool" : les enfants souhaitent pouvoir s'installer dans un coin où ils pourront lire et jouer pendant la récréation. Un sol en PVC a été posé avec l'aide des services techniques et plus particulièrement Franck Lacquit et Hervé Ragonneau. Des meubles ont été donnés par une élue, par des parents, et d'autres ont été achetés. Un règlement d'utilisation sera rédigé par les enfants puisque ce sont eux qui vont gérer ce local ;

- réfection des lignes de courses dans la cour de l'école et changement des filets de buts : des devis sont en cours pour rénover les lignes de courses à pied et les filets sont d'ores et déjà changés ;

- participation à la brocante du CCAS le 12 juin prochain : les jeunes élus souhaitent participer à la brocante du CCAS le 12 juin prochain. Le produit de la vente servira à acheter du matériel pour l'accueil de loisirs **et/ou pour la « cabane cool »**. Des affiches ont déjà été posées et des objets ont déjà été apportés en mairie.

Mireille Harmand précise « que pour des raisons de calendrier, le CMJ se réunit pendant la pause méridienne. »

L'exposé étant fini, les jeunes conseillers municipaux sont libérés.

#### **Autorisation de recruter un saisonnier :**

Madame Sylvie Foucault, Déléguée en charge du Personnel et Monsieur Bernard Roy, Adjoint aux services techniques, proposent de recruter un agent saisonnier cet été qui sera affecté à l'entretien des espaces verts principalement.

Monsieur Roy précise que «l'un de nos employés sera occupé une partie du temps à effectuer les travaux dans l'école et les locaux d'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires d'été comme chaque année». Monsieur le Maire précise «qu'en effet nous avons choisi d'effectuer tous les travaux dans les bâtiments en interne puisque l'agent recruté voilà 2 ans est très compétent et que les coûts sont bien inférieurs à ceux demandés par des entreprises».

Monsieur Loisy considère « qu'il serait plus judicieux de recruter une personne en supplément car nos effectifs seront toujours les mêmes étant donné que nos agents titulaires prendront des congés alors qu'il y a beaucoup d'entretien à faire dans les espaces verts.»

Monsieur le Maire répond «que la proposition qui est faite vise la meilleure organisation au moindre coût : - tout d'abord, nous avons acté à l'unanimité lors du vote du budget de ne pas augmenter les impôts malgré les baisses drastiques des subventions de l'Etat. En 3 ans, c'est plus de 200 000 euros que nous avons perdu! Nous ne pouvons pas percevoir moins de recettes et recruter donc dépenser plus;

- Madame la Directrice Générale des Services Pascale Lacquit a réuni les agents et ils échelonnent leurs congés de mi-août à fin septembre. A partir du 15 juin, ils effectueront des semaines de 40 heures de travail et récupéreront les heures supplémentaires à l'automne;

- parallèlement, le fait d'être devenu une commune «zéro pesticide» génère un surcroît de travail non négligeable : le fait de ne plus utiliser de produits pesticides pour traiter les mauvaises herbes demande plus de temps d'intervention aux agents. Le temps pour entretenir la commune est certainement multiplié par 3! Cependant, c'est une volonté politique partagée par de plus en plus d'élus et de concitoyens que de préserver notre environnement. J'assume ce choix! Une immense majorité de territoires s'engage aussi dans ce sens. Vous voyez bien autour de nous par exemple que les 12 communes constituant Nevers Agglomération vont dans ce sens, de même que le département de la Nièvre notamment. Les pratiques nouvelles sont partagées et préconisent 3 fauchages par an : un au mois de mai-juin, en fonction du temps, un en été et un à l'automne. Une seule bande de chaque côté des routes est fauchée;

- dans le même sens, nous essayons de diversifier nos espaces verts pour en diminuer l'entretien. Ainsi, Annie Rodet et sa commission «environnement» souhaitent planter une jachère fleurie sur l'esplanade de la croix de Challuy rue Louis Bonnet. C'est vrai que cela devrait être magnifique! Sur certains trottoirs, nous laissons la végétation pousser de manière à réaliser des trottoirs enherbés. C'est très en vogue et de surcroît confortable au marcher;

- pour renforcer nos services techniques, nous faisons aussi appel à un prestataire extérieur, dont l'entreprise est installée sur notre commune, pour compléter le fauchage;

- Un autre élément est aussi à prendre en compte avant de penser à recruter : Nevers Agglomération est en train d'élaborer son plan de mutualisation comme l'impose la loi. Dans ce cadre, il serait possible de partager les potentiels humains et matériels entre communes à partir du 1er janvier 2017. Il est donc à mon sens urgent d'attendre avant d'envisager de renforcer nos effectifs. Peut-être que demain des agents de l'agglomération pourraient nous épauler?

- enfin, nous avons délibéré à l'unanimité lors du dernier conseil municipal pour demander à nos concitoyens de participer à l'entretien de notre commune, notre bien commun. Suite à cette délibération, j'ai pris un arrêté par lequel chacun doit désherber le trottoir et les pieds de clôture devant chez lui, comme cela se pratique par exemple en cas de chute de neige. Je n'ai rien inventé, c'est déjà ce qu'il se passe dans tant de communes! Regardez sur internet. (arrêté joint)

Aussi, pour toutes ces raisons, entérinons-nous la proposition de Madame Foucault et Monsieur Roy, qui nous permettra d'optimiser le fonctionnement de nos agents des services techniques?»

Madame Foucault précise avoir reçu plusieurs candidats avec Monsieur Roy. La rémunération correspondante est prévue au budget.

Vote :14 pour dont 1 pouvoir.

### **Autorisation de recruter 2 personnes en remplacement de 2 salariés partis à la retraite :**

Sylvie Foucault explique que « le départ à la retraite de 2 employés municipaux a été compensé voilà 2 ans par des personnes recrutées en contrats aidés par l'Etat (CAE). Ces périodes étant terminées, le contrat moral sous-entendait que nous les intégrerions dans nos services municipaux. Le moment est donc venu de régulariser leur situation ». Bernard Roy précise que "les services rendus par ces 2 agents sont très satisfaisants, je propose de les recruter en tant qu'agents de la fonction publique territoriale". Adoption à l'unanimité.

### **Avenant au règlement de la salle des fêtes :**

Robert Simon propose de voter un avenant au règlement de la salle des fêtes qui permet une plus grande souplesse dans les réservations puisque les locations à titre gratuit pour les associations seront validées chaque mardi en réunion des élus. Adoption à l'unanimité.

### **Augmentation de l'allocation de fonctionnement de l'école primaire :**

Mireille Harmand, Adjointe à l'Education Enfance Jeunesse, explique que "nous versons 40 euros par élève et par an à l'école primaire pour faire face aux besoins de matériel scolaire. Cette année notre calcul était basé sur 100 élèves, à ce jour le nombre d'inscrit est supérieur et non encore définitif, Monsieur le Directeur de l'école nous demande donc de compléter notre subvention, et de verser 40.00 euros par enfants supplémentaires." Adoption à l'unanimité.

### **Questions diverses**

Monsieur le Maire et Mireille Harmand informent que "les inscriptions scolaires en cours témoignent d'une affluence largement supérieure aux prévisions de l'Education Nationale : 209 au lieu de 186 élèves annoncés, soit 23 élèves c'est à dire une classe! Aussi, nous adresserons dès demain un courrier à Monsieur le Directeur de l'Inspection d'Académie pour l'en informer et demander la réouverture de la classe fermée le mois dernier".

## **INFORMATIONS**

Monsieur le Maire rappelle l'organisation de la **brocante du CCAS le 12 juin** dans la cour de l'école Jacques Berthier. Inscriptions au 06.87.37.57.01.





## **La commune de Challuy organise son concours de maisons fleuries**

**La date limite des inscriptions retenue sera le 8 Juillet 2016 16H00.**

Le règlement de ce concours est mis à disposition sur le site internet de la mairie ou dans les locaux de la mairie.

Pour s'inscrire il est nécessaire de remplir un bulletin d'inscription qui est soit à votre disposition à l'accueil de la mairie de Challuy, ou que vous pourrez télécharger directement sur le site de la mairie.

Vous pourrez nous le renvoyer par mail à l'adresse suivante : [mairie.challuy@wanadoo.fr](mailto:mairie.challuy@wanadoo.fr), ou le déposer en mairie à l'attention de la commission environnement

**Aucune inscription ne sera prise par téléphone.** Ne seront pris en considération que les bulletins remplis indiquant les mentions nécessaires à l'organisation de ce concours.